

Collège des Bourgmestres et Échevins
Administration Communale d’Ixelles
Service de l’Urbanisme & Environnement
Chaussée d’Ixelles, 168
1050 Ixelles

Avis d’Inter-Environnement Bruxelles,

Concerne le bien situé **Avenue de la Couronne**, 308 à 1050 Ixelles.

Demande de permis d’urbanisme

Objet de la demande : Démolir un dépôt / centre de tri pour reconstruire une résidence pour étudiants de 159 chambres

Introduction

Le projet prévoit la démolition des sous-sols ainsi que de tous les bâtiments occupés par la poste, à l’exception de la maison située au n° 324.

Le projet se situe entre l’avenue de la Couronne et la voix de chemin de fer. Il programme une résidence de 124 chambres.

Enquête publique

Pour commencer, nous sommes particulièrement étonnés du dossier soumis à enquête publique. Si celui-ci est effectivement complet, il n’est pourtant constitué que d’une note explicative tenant sur une page recto verso et de plans de grande dimension.

Dans le cadre d’un projet de démolition-reconstruction comprenant trois demandes de dérogations, nous estimons que le dossier est insuffisamment détaillé et nuit à la bonne compréhension du projet par le public.

Dès la première ligne de la note explicative, la confusion s’installe du fait de la conjugaison des verbes. Il subsiste des incertitudes pour savoir si le bâtiment donnant sur l’avenue est bel et bien sujet à démolition ; c’est évidemment le cas.

Le malentendu est entretenu sur le nombre de chambres prévues. La note explicative oblige à additionner les nombres de chambres indiqués dans différents paragraphes, le résultat n’atteint pas les 159 chambres indiquées dans la description de la demande.

Le fait que le projet soit lié à la maison située au n°324 n’est pas correctement explicité.

Conclusion

Si nous sommes favorables à une dés-imperméabilisation du site par le projet, nous estimons que le demandeur a manqué à son devoir de bonne information du public dans le cadre de l’enquête publique. Qu’il y a lieu de motiver explicitement chaque demande de dérogation, particulièrement en termes de profondeur de la construction et de hauteur de toiture.

Nous recommandons tout particulièrement que soient proposés des logements étudiants bon marché dans le projet.

Nous recommandons au collège de rendre un avis défavorable à la demande de permis pour le projet situé **Avenue de la Couronne**, 308.

En espérant que nos remarques et recommandations vous parviendront, que nous serons entendus à l'occasion de la commission de concertation,

Veillez croire monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins à l'expression de nos sentiments distingués.

Gautier Briade
Inter-Environnement Bruxelles